

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LE BARP (33)

Séance du 24 février 2025
Délibération n°2025-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 24 février à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Barp (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 18 février 2025

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUFAY Michel, M. FORET Thierry, Mme MESPLES Olga (départ 19h30) portant pouvoir de M. LANUSSE Denis, M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, M. MARTINEZ Manuel, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLE Hervé, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et Mme BEAUMONT Patricia, M. SAINTORENS Denis portant pouvoir de M. DUNOGUES Yves, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoir de M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie portant pouvoirs de Mme LE YONDRE Nathalie et de M. BACHE Alain.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BLANC-SIMON Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves ayant donné pouvoir à M. SAINTORENS Denis, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. LANUSSE Denis ayant donné pouvoir à Mme MESPLES Olga, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent

Absents : M. BAUDE Vital, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme TAPIN Maylis (excusée), M. TAUZIN Arnaud

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	16	Représentant nombre de voix	63
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	63
Total présents et pouvoirs	26	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

RESSOURCES HUMAINES

Délibération autorisant la revalorisation salariale

Agents contractuels de droit privé en CDI

A compter du 1^{er} janvier 2024, la rémunération des agents publics a été revalorisée de 5 points d'indice majoré pour neutraliser l'impact de la hausse du SMIC sur leur traitement.
Les agents de droit privé étaient exclus de ce dispositif.

Deux contractuelles de droit privé occupant des fonctions à l'Ecomusée, en CDI, n'ont pas bénéficié de cette revalorisation.

Dans un souci d'équité des traitements des agents, la revalorisation de la rémunération des deux agents concernés, dans les mêmes proportions, soit 5 points d'indice majoré (24,60€ brut mensuel pour un temps complet) apparaît justifiée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à augmenter la rémunération des intéressées, tel que proposé
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

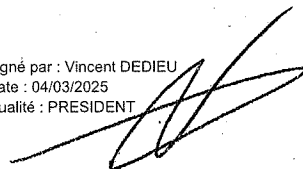
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 4 mars 2025

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/03/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 6/3/2025